

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement
du sapeur 1ère classe Jérôme
CASTEL du CIS LAVAUUR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU la demande de suspension d'engagement du sapeur 1ère classe
Jérôme CASTEL en date du 12 avril 2015, pour une durée de neuf mois,

VU l'avis favorable du comité de centre de LAVAUUR,

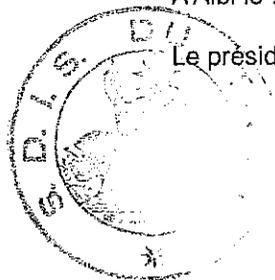
Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du sapeur 1ère classe Jérôme CASTEL, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de LAVAUUR, est suspendu, à sa demande, à compter du 1er mai 2015, pour une durée de neuf mois.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 15 MAI 2015



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.